

AVIS DU CSEM N° 56 - 5 MAI 2022

Avis « aide à la presse »

Décret du 5 JUIN 2008 portant sur la création du Conseil supérieur de l'Éducation aux Médias :

« Chapitre I^{er} : le Conseil supérieur a pour missions - 8° De formuler, le cas échéant, un avis motivé dans le cadre l'article 9, alinéa 2, du décret du 31 mars 2004 relatif aux aides attribuées à la presse quotidienne écrite francophone et au développement d'initiatives de la presse quotidienne écrite francophone en milieu scolaire. »

LE CONTEXTE

Le Décret du 31 mars 2004 relatif aux aides attribuées à la presse quotidienne écrite francophone et au développement d'initiatives de la presse quotidienne écrite francophone en milieu scolaire prévoit dans son article 9 : « *Le Gouvernement réserve annuellement une part maximale de 5% des sommes versées au Centre d'aide à la presse afin de soutenir les titres de presse quotidienne et les groupes de titres quotidiens et les groupements d'entreprises de presse qui développent des programmes originaux d'incitation à la lecture du journal, de formation du lecteur à la citoyenneté et d'éducation aux médias. Après avis du Conseil supérieur de l'éducation aux médias, le Gouvernement répartit l'aide en fonction des demandes et de la qualité des projets qui lui sont soumis par les titres de presse quotidienne, groupes de titres ou groupement d'entreprises de presse demandeurs* ». C'est dans le cadre de ce Décret que le présent avis du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) est rendu. Il porte sur l'unique dossier de candidature adressé au Centre d'Aide à la Presse en date du 22 avril 2021 par LA PRESSE.be SC, Rue Royale 100 à 1000 Bruxelles. Il est par ailleurs rappelé que le Décret du 5 juin 2008, portant création du Conseil supérieur de l'éducation aux Médias et assurant le développement d'initiatives et de moyens particuliers en la matière en Fédération Wallonie-Bruxelles, précise dans son article 26 le cadre d'une initiative d'éducation aux médias portant sur la presse quotidienne. Cet article précise également que, dans les limites des crédits disponibles, un montant annuel minimal de 515.000 € est consacré à cette initiative. Le dossier a été soumis aux membres du CSEM afin que celui-ci se prononce sur la qualité du projet soumis par le demandeur. Il est rappelé que, depuis une quinzaine d'années, LA PRESSE.be – Alliance des Médias d'information (anciennement les Journaux Francophones Belges) est l'opérateur désigné d' « Ouvrir mon quotidien ». Cette opération est conduite en étroite collaboration avec le CSEM. La désignation de cet opérateur est établie jusqu'au 31 décembre 2023.

L'ANALYSE QUANTITATIVE

L'opération se déroule en deux temps. Lors d'une première phase, intitulée « Quinzaine découverte de la presse » - (du **lundi 4 octobre au vendredi 15 octobre 2021**) - toutes les écoles primaires et secondaires reçoivent l'ensemble des titres (à l'exception de L'Echo dans le fondamental) soit 2704 écoles fondamentales et 827 établissements secondaires. Chaque implantation d'école est contactée (soit un total de **3 531**). Les écoles qui souhaitent poursuivre l'opération au-delà de la première quinzaine d'octobre peuvent s'inscrire via un formulaire en ligne sur le site www.lapresse.be. La distribution des journaux se déroule de novembre à mai, hors congés scolaires et hors week-end.

Trois périodes de distribution ont été identifiées en 2021-2022 : du **8/11 au 3/12**, du **10/01 au 25/02**, du **7/03 au 6/05**. Pour rappel, la distribution n'a pas lieu durant les week-ends, les jours fériés et les vacances scolaires (congés d'automne, d'hiver, de détente et de printemps). Dans le fondamental, les écoles choisissent deux titres (à l'exception de L'Echo). Un changement de titres de quotidien est possible à chacune des trois périodes. Les chiffres montrent une certaine stabilité au niveau du choix ; néanmoins des écoles demandent des modifications d'une période à l'autre. Dans le secondaire, les 6 journaux (L'Echo est ajouté par rapport au fondamental) sont distribués aux écoles inscrites. Le nombre d'exemplaires

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 413 35 08

www.csem.be

contact@csem.be



distribués est fonction du nombre d'élèves. En-dessous de 500 élèves, les écoles reçoivent un exemplaire par journal. Entre 500 et 1 000 élèves, ce sont deux exemplaires qui sont distribués. Les écoles comptant plus de 1 000 élèves reçoivent trois exemplaires.

En 2021-2022, **1 302 établissements scolaires** se sont inscrits à l'opération OMQ, (1341 en 2020, 1 474 inscriptions en 2019 et 1 521 établissements inscrits en 2018).

Le nombre des inscriptions dans le fondamental est en diminution : **708 établissements** (746 écoles en 2021, 791 écoles en 2019 contre 845 en 2018). Le contexte incertain lié à la pandémie de Covid-19 peut expliquer que certains enseignants aient préféré se concentrer sur d'autres aspects de leurs activités/programme. Le nombre d'écoles secondaires reste stable : **594 établissements** (595 écoles en 2020, 683 écoles en 2019 contre 676 en 2018). Cette initiative d'éducation aux médias reste caractérisée par son succès car la majorité des établissements s'inscrivent dès l'ouverture des inscriptions en août/septembre. La circulaire n° 8165 est parvenue aux écoles les informant de l'opération le 28 juin 2021.

L'ANALYSE QUALITATIVE

On remarque une **légère diminution des inscriptions** par rapport aux années précédentes. Cette diminution peut vraisemblablement être imputée aux conséquences du Covid-19 et à la difficulté pour les professeurs de gérer cette opération en plus de l'organisation complexe de leur travail en situation de crise sanitaire. La volonté de LA PRESSE.be est de continuer à promouvoir cette opération et différents moyens sont mis en œuvre : newsletters, communiqué de presse, interviews en presse écrite, radio et télévision, encouragement des rédactions à publier des articles en lien avec les jeunes, ...etc. Afin de pallier cette diminution, LA PRESSE.be a également décidé d'élargir le public destinataire de ses newsletters pour y inclure les enseignants précédemment inscrits qui ont interrompu leur participation (afin de respecter la réglementation RGPD, ceci ne pourra être effectif qu'à partir d'août 2022). Malgré la diminution du nombre d'établissements inscrits en 2021, une **quantité supérieure de journaux** ont pu être distribuée en secondaire en comparaison à 2020 (augmentation du nombre de kits).

De manière générale, l'opération OMQ **continue de rencontrer les objectifs** pédagogiques liés, notamment mais pas uniquement à l'éducation aux médias. Tout au long de l'opération, LA PRESSE.be veille à rester disponible, surtout par mail et par téléphone, auprès des enseignants afin de répondre aux différentes demandes (envoi-réception des journaux, envoi de journaux de bord supplémentaires...). Enfin, cette année scolaire marque le lancement, après une longue préparation, de l'opération « **Ouvrir Mon Quotidien Numérique** » pour une phase-test du 19 avril au 18 mai 2022.

Le « Journal de bord », support pédagogique gratuit qui est toujours envoyé à toutes les écoles participantes, a été entièrement revu en 2019. Il constitue un outil pédagogique qui permet à chacun, selon ses attentes ou ses besoins, de saisir pleinement la richesse de la presse quotidienne et ce qu'elle entend apporter chaque jour à ses lecteurs, malgré les défis qu'elle rencontre aujourd'hui. Le nouveau « Journal de bord » aborde de nouveaux thèmes (numérisation, fake news et désinformation, le papier face au défi environnemental, etc.), est illustré par des dessinateurs de presse belges (Pierre Kroll, Nicolas Vadot, Olivier Pirnay, Jacques Sondron...) et propose un « Quiz » (« A toi de jouer ») sous forme d'un minitest pour les élèves. Il est disponible gratuitement en version pdf sur le site de LA PRESSE.be et peut également être demandé gratuitement en version papier. Le CSEM, et plus particulièrement son groupe de travail « médias d'information », collabore avec les centres de ressources en éducation aux médias, l'Association des Journalistes Professionnels (AJP), la RTBF et LA PRESSE.be afin d'assurer l'accompagnement pédagogique d'OMQ. L'articulation avec la Quinzaine de la presse et l'opération « Journalistes en classe » est ainsi assurée.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 413 35 08

www.csem.be

contact@csem.be



OMQ NUMÉRIQUE

Après plusieurs années de préparation, LA PRESSE.be a désormais reçu le soutien financier nécessaire pour lancer la nouvelle opération « Ouvrir Mon Quotidien Numérique ». Dans le cadre d'une phase-test, OMQ Numérique, en parallèle à l'opération papier, permettra à toutes les classes inscrites – professeurs et élèves – de l'enseignement secondaire de tous les réseaux et de tous les types d'enseignement de bénéficier gratuitement, durant **un mois** (du **mardi 19 avril au mercredi 18 mai 2022**) d'un accès aux sites de tous les quotidiens. Un même professeur pourra inscrire plusieurs de ses classes et plusieurs professeurs d'une même école pourront participer. Cette opération est également ouverte aux personnes responsables d'activités d'éducation aux médias dans d'autres institutions (par exemple : CEFA, internat, bibliothèque, organisation de jeunesse,...) et à leur public de jeunes en âge de fréquenter l'enseignement secondaire.

Les inscriptions ont été ouvertes du 24 janvier au 8 avril 2022. Un peu plus de 130 professeurs se sont inscrits, ce qui correspond à près de 400 classes et environ 7500 élèves. Ceci semble prometteur pour la suite de la phase-test.

Seul l'enseignement secondaire et ses élèves auront accès durant un mois à tous les contenus des sites « premiums » de la presse francophone belge. L'accessibilité à l'enseignement fondamental sera envisagée ultérieurement, en fonction de l'évaluation de l'opération.

À la suite de cette phase-test et en cas d'accord du Gouvernement pour une subvention structurelle, les inscriptions OMQ Numérique seront ouvertes dès le début de l'année scolaire 2022-2023. Le GT médias d'information accompagnera LA PRESSE.be pour la conception d'un outil pédagogique sous forme de fiches pédagogiques à télécharger afin d'introduire le professeur et ses élèves à la presse en ligne de la meilleure manière possible. De plus, une charte de bon usage est communiquée aux inscrits par LA PRESSE.be et un tutoriel technique est disponible pour l'accès aux journaux en ligne.

LA PRESSE.be a toujours la forte volonté de développer cette déclinaison de l'opération et espère la mise en œuvre officielle lors de l'année scolaire 2022-2023.

AVIS

Compte tenu de l'analyse quantitative et qualitative des initiatives présentées, le CSEM remet un avis favorable quant à la qualité du projet présenté par la S.C. LA PRESSE.be pour bénéficier de l'aide réservée par le Gouvernement aux programmes originaux d'incitation à la lecture du journal, de formation du lecteur à la citoyenneté et d'éducation aux médias telle que prévue à l'article 9 du Décret du 31 mars 2004.

Le CSEM souhaite toutefois assortir cet avis favorable de quelques points d'attention :

- Garder en tête la nécessité de développer « OMQ numérique » pour l'enseignement fondamental également, dans la mesure où les enjeux et le développement des usages numériques des enfants en matière d'actualité concernent également ce niveau d'enseignement.
- Ré-envisager la distribution du journal l'Echo dans l'enseignement fondamental.
- Veiller à mettre en place une évaluation et un suivi du projet OMQ numérique en collaboration avec le GT médias d'information
- Impliquer d'autres médias dans le processus, particulièrement les médias de proximité et la RTBF, dans le soutien et la mise en œuvre de l'opération.

Le Conseil ne peut qu'encourager LA PRESSE.be – Alliance des Médias et les éditeurs de presse à poursuivre leurs efforts dans l'opération « Ouvrir mon Quotidien » et ses développements numériques. Il souhaite d'ores et déjà plein succès pour l'édition 2022-2023 qu'il ne manquera pas d'accompagner avec l'ensemble des partenaires.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 413 35 08

www.csem.be

contact@csem.be

